

Transmis au contrôle de légalité le
Et Publié en mairie le

14 MARS 2016



Maire
Jean ANDRÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 7 mars 2016
Convocation du 29 février 2016
Conseillers municipaux en exercice : 29

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2016

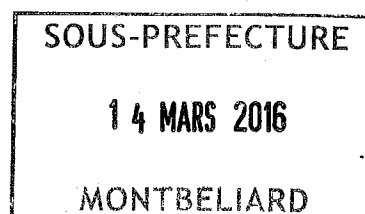
L'an deux mille seize, le sept mars à 19h30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Bethoncourt, dûment convoqués par le maire se sont réunis sous la présidence de M. Jean André, maire, en salle du conseil à l'espace Lucie Aubrac.

Jean ANDRÉ	Présent	Amélie PREUD'HOMME	Procuration à Michel ZOTTI
Annie LAUTISSIER	Présente	Sandrine PRUDENT	Procuration à Gérard TRINEAU
Pierre MAZIMANN	Présent	Daniel ROCH	Procuration à Roger DALUZ
Roger DALUZ	Présent	Fabienne ROMA	Procuration à Maryse JACQUEMIN
Ozgür ASLAN	Présent	Gérard TRINEAU	Présent
Michel ZOTTI	Présent	Laurianne TRIDANT	Procuration à Osgür ASLAN
Maryse JACQUEMIN	Présente	Alain MAGNEAU	Présent
Samir AKESBI	Présent	Nadia AQASBI	Présente
Abdelhamid ARRES	Présent	Geneviève BAESA	Présente
Marie-Claude LAXENAIRE	Présente	Thierry BODIN	Procuration à Geneviève BAESA
Martine BOLMONT	Présente	Dominique BOUZER	Présente
Ab Del Hamed BOUNAZOU	Procuration à Jean ANDRÉ	Dominique DEBOURG	Procuration à Dominique BOUZER
Pierrette BOURDENET	Présente	Lydie LEFEBVRE	Présente
Marie-Claire LIVET	Présente	Philippe MAURO	Présent
Stéphanie MILLOT	Procuration à Annie LAUTISSIER		

Secrétaire de séance : Madame Pierrette BOURDENET

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



Séance du 7 mars 2016

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2016

Le Conseil Municipal doit adopter son budget avant le 15 avril de l'année. Pour les communes de plus de 3 500 habitants, la Loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 impose désormais dans son article 107 une délibération spécifique :

- sur les orientations budgétaires,
- sur les engagements pluriannuels envisagés
- sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat doit se tenir dans un délai de deux mois précédant le vote du budget.

Ainsi, après une première analyse du contexte général de l'année 2016 et des résultats de l'exercice 2015, il sera possible de faire apparaître les marges de manœuvres financières de l'exercice à venir et de lister les axes prioritaires de l'intervention communale.

1) CONTEXTE GENERAL PREVISIONNEL DE L'ANNEE 2016

La Loi de programmation des finances publiques 2014-2019 vient décliner le pacte de responsabilité et croissance en prévoyant la poursuite du redressement des comptes publics par une réduction des dépenses. L'objectif est de ramener le déficit public sous la barre des 3% en 2017 et d'atteindre en 2019 l'objectif de moyen terme au sens du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance.

La Loi de finances pour 2016 s'inscrit donc dans le prolongement de six années de réforme et de contrainte accrue sur les budgets locaux. En effet depuis 2008 et la crise financière internationale les grandes réformes budgétaires ont été les suivantes :

- 2010 : réforme de la taxe professionnelle
- 2011 – 2013 : gel des dotations de l'Etat
- 2012 : institution du FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et refonte des indicateurs de potentiel fiscal et d'effort fiscal avec un impact sur les dotations de péréquation
- 2014 : baisse des concours financiers de l'Etat d'1.5 Md€
- 2015 : nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat de 11 Md€ sur 3 ans
- 2016 : refonte de l'architecture de la DGF et montée en puissance du FPIC

Pour 2016, certaines dépenses de l'Etat sont incompressibles (intérêts de la dette, pensions) d'autres augmentent pour tenir compte notamment de la sécurité publique suite aux attentats ou pour répondre aux exigences européennes. Ainsi, les dotations aux collectivités locales représentent le seul poste de dépense en réduction et un effort supplémentaire est demandé aux collectivités.

En 2016, les finances publiques devraient bénéficier de la reprise modérée de la croissance. Le budget 2016 repose sur une estimation à 1.5%. Cependant le Fonds Monétaire International a annoncé courant janvier une prévision de croissance de seulement 1.3%.

2) SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

21) La fin du contentieux lié au prêt toxique

Le Conseil Municipal du 12 janvier 2016 a opté pour une issue transactionnelle dans le contentieux qui opposait depuis 2012 la commune à DEXIA devenue SFIL. Le risque s'est donc éteint avec la signature d'un protocole transactionnel et la renégociation d'un nouveau prêt.

Cependant ces éléments qui certes apportent une lisibilité budgétaire jusqu'en 2036, ne doivent pas faire oublier les autres contraintes financières qui pèsent sur la commune et notamment la baisse des dotations qui a été évoquée en première partie.

22) Les résultats de l'exercice 2015

Les résultats prévisionnels laissent apparaître les éléments suivants :

Budget général :

- Un excédent de fonctionnement de l'exercice de 385 K€
- Un déficit d'investissement de l'exercice de 860 K€

Budget annexe ZAC de la Bouloie :

- Un déficit de fonctionnement de l'exercice de 105 K€
- Un excédent d'investissement de 72 K€.

Les chiffres consolidés sur la seule année 2015 (sans intégration des résultats d'exercices précédents) laissent apparaître un déficit de plus de 500 K€.

Ces éléments montrent bien que la commune a puisé sur ses réserves pour équilibrer son budget. Cet élément n'est pas en soi alarmant, car structurellement les économies doivent servir à investir un jour, cependant la maîtrise du fonctionnement reste un point de vigilance important.

23) La structure de la dette communale

Le nouveau prêt de refinancement du prêt toxique signé avec la SFIL sera mis en place le 1^{er} avril 2016, date de solde du prêt structuré.

Ainsi au 1^{er} janvier 2016, l'encours de la dette est de 6 816 K€ soit 1 157 € par habitant.

Au 31 décembre 2016 il s'élèvera à 9 336 K€, ce qui soustraction faite de l'aide de l'Etat au titre du fonds de soutien portera la dette par habitant à 1 212 € par habitant.

La dette communale ne comptera alors plus qu'un seul prêt risqué au sens de la charte GISSLER : un prêt en devise (francs suisses) dont la durée résiduelle n'est plus que de 3.5 ans.

Cf annexes prévisionnelles de la dette BP 2016

3) DES PERSPECTIVES BUDGETAIRES CONTRAINTE EN 2016

31) Recettes de fonctionnement en baisse

La ville de Bethoncourt n'échappe pas aux restrictions budgétaires nationales et devrait pâtir d'une baisse de sa population qui n'est plus officiellement au 1^{er} janvier de cette année que de 5 888 habitants. Or la population est un des critères d'attribution de la principale dotation communale, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

A ce jour aucune notification n'a encore été reçue mais la lecture de la Loi de Finances permet d'estimer :

- Une baisse de la DGF identique à celle subie entre 2014 et 2015, soit une baisse de 150 K€,
- Une hausse de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale de 28 % soit une hausse de 20 K€

La hausse mécanique des bases de fiscalité sur les ménages n'augmente que de 1% et la municipalité ne souhaite pas accroître les taux d'imposition en 2016 afin de ne pas alourdir la pression sur des ménages.

Une nouvelle ligne de recette apparaîtra en 2016. Il s'agit de l'aide du fonds de soutien. La notification officielle ne nous est pas encore parvenue mais son montant devrait atteindre 2.2 M€. Cette somme a permis à la commune de rembourser par anticipation son prêt structuré.

32) Dépenses de fonctionnement à maîtriser

Les charges à caractère général continueront à être maîtrisées. Des renégociations de contrats ont eu lieu en 2015 et porteront leurs fruits à compter de 2016 en année pleine pour certaines dépenses (téléphonie, informatique) ou partiellement pour d'autres (balayage, location préfabriqué maternelle Victor HUGO). Les dépenses induisant des économies d'énergie future seront systématiquement recherchées.

Les charges de personnel avaient été estimées au plus juste à 2 800 K€ en 2015 et le taux de réalisation atteint plus de 97%. Pour 2016, il est nécessaire de :

- De poursuivre la politique de non remplacement des agents partis en retraite (1 poste technique supprimé et 2 postes administratifs)
- De poursuivre la politique d'auto-assurance en matière de maternité, maladie ordinaire, de longue maladie et de maladie longue durée. Mais du fait des nécessités d'économies budgétaires, l'opportunité de chaque remplacement sera étudiée avec soin.

Les suites du protocole transactionnel signé avec la SFIL :

Le protocole comportait plusieurs volets :

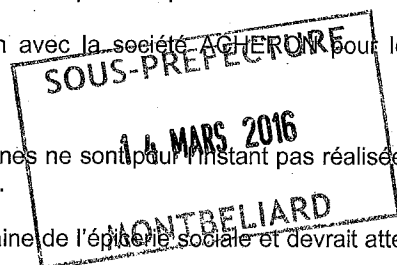
- Mise en place du nouveau prêt au 1^{er} avril 2016
- Remboursement de 250 K€ d'impayés avant le 15 janvier 2017. Cette somme est budgétairement équilibrée car une reprise sur provision d'un montant similaire sera inscrite en recette de fonctionnement.
- Fin du contentieux signifie plus de frais de justice et de procédure liés au prêt toxique.

Une incertitude demeure cependant. Elle concerne le traitement du lien avec la société ACHERON pour lequel la commune a sollicité le conseil juridique d'un avocat spécialisé.

L'équilibre de la ZAC de la Bouloie :

Le Conseil Municipal a autorisé la vente de plusieurs parcelles mais certaines ne sont pour l'instant pas réalisées (deux ventes : lot 8 et 23), ce qui a entraîné un déficit de fonctionnement en 2015.

La subvention versée au CCAS devra tenir compte de l'ouverture prochaine de l'épave sociale et devrait atteindre le niveau de 2014.



33) Des recettes d'investissement à rechercher

FCTVA :

En fonction des investissements de 2015, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la valeur Ajoutée devrait s'élever 150 K€ en 2016.

Subventions d'équipements :

Des demandes de subventions ont été soumises au Conseil Municipal et transmises aux différents partenaires financiers mais à ce jour les attributions ne sont pas certaines. Les opérations sont les suivantes :

- Aménagements espaces publics Vinci-Lavoisier
- Ecoles Jules FERRY et Louis PERGAUD faux plafonds et mises aux normes électriques
- Ecole Nelson MANDELA réfection des sanitaires
- Mise aux normes de cinq armoires d'éclairage public
- Sécurisation des abords de l'école rue d'Héricourt

Emprunt :

La renégociation récente de l'emprunt toxique exclut pour l'instant toute possibilité de recourir à l'emprunt.

34) Dépenses d'investissements

Plusieurs axes de développement sont prévus :

- a) Rendre la ville plus attractive
 - a. En attirant des populations nouvelles sur des secteurs où le foncier est disponible et appartient déjà à la commune (secteurs Fenottes, Herbie, rue de Montbéliard). Ces projets se feront en lien avec les bailleurs sociaux.
 - b. En favorisant le commerce : le marché sera restructuré et la Place Cuvier réaménagée en conséquence.
- b) Améliorer le cadre de vie des habitants
 - a. En valorisant l'image de la commune, notamment par un aménagement de l'entrée de ville, la création d'un jardin et d'une ferme pédagogique
 - b. En développant une offre culturelle locale grâce à la reprise en régie de l'Arche
 - c. En travaillant de concert avec l'agglomération pour toutes les questions de liaisons douces (pistes cyclables, aménagement de la Lizaine)
 - d. En réhabilitant la SEGPA en fonction des projets de l'agglomération sur le Pavillon des Sciences ou de ceux du CSB suite au redressement en cours
 - e. En créant une salle multisports
- c) Poursuivre les actions engagées
 - a. En maintenant les dépenses en matière de sécurité et de propreté
 - b. En réaménageant la carte scolaire afin de répondre aux contraintes de mise aux normes des bâtiments
 - c. Installation de la fibre optique
 - d. Accessibilité des bâtiments

Ces différents projets se déclineront sur le budget 2016 ou sur les exercices ultérieurs en fonction des marges de manœuvres financières de la commune et des possibilités de subventionnements éventuels.

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions

DECIDE

Article 1 : que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu conformément à la Loi

Article 3 : La présente délibération sera transmise à la sous-préfecture de Montbéliard.

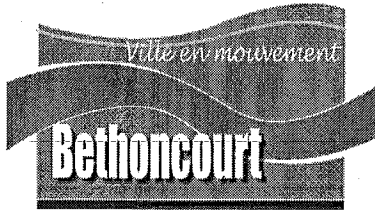
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Bethoncourt, le 10/03/16
Le Maire,
Jean ANDRÉ.



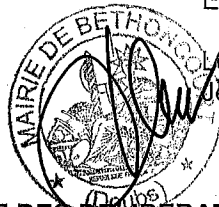
Certifié exécutoire, pour extrait conforme :

14 MARS 2016



Transmis au contrôle de légalité le
Et Publié en mairie le

14 MARS 2016



Le Maire
Jean ANDRÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 7 mars 2016
Convocation du 29 février 2016
Conseillers municipaux en exercice : 29

Objet : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mille seize, le sept mars à 19h30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Bethoncourt, dûment convoqués par le maire se sont réunis sous la présidence de M. Jean André, maire, en salle du conseil à l'espace Lucie Aubrac.

Jean ANDRÉ	Présent	Amélie PREUD'HOMME	Procuration à Michel ZOTTI
Annie LAUTISSIER	Présente	Sandrine PRUDENT	Procuration à Gérard TRAINÉAU
Pierre MAZIMANN	Présent	Daniel ROCH	Procuration à Roger DALUZ
Roger DALUZ	Présent	Fabienne ROMA	Procuration à Maryse JACQUEMIN
Ozgür ASLAN	Présent	Gérard TRAINÉAU	Présent
Michel ZOTTI	Présent	Laurianne TRIDANT	Procuration à Osgür ASLAN
Maryse JACQUEMIN	Présente	Alain MAGNEAU	Présent
Samir AKESBI	Présent	Nadia AQASBI	Présente
Abdelhamid ARRES	Présent	Geneviève BAESA	Présente
Marie-Claude LAXENAIRE	Présente	Thierry BODIN	Procuration à Geneviève BAESA
Martine BOLMONT	Présente	Dominique BOUZER	Présente
Ab Del Hamed BOUNAZOU	Procuration à Jean ANDRÉ	Dominique DEBOURG	Procuration à Dominique BOUZER
Pierrette BOURDENET	Présente	Lydie LEFEBVRE	Présente
Marie-Claire LIVET	Présente	Philippe MAURO	Présent
Stéphanie MILLOT	Procuration à Annie LAUTISSIER		

Secrétaire de séance : Madame Pierrette BOURDENET

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

SOUS-PREFECTURE

14 MARS 2016

Séance du 7 mars 2016

Objet : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil,

Après en avoir entendu le rapport de Madame Annie LAUTISSIER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le CCAS montre des problèmes de trésorerie en ce début d'année, notamment du fait de la baisse de la subvention au titre du Projet de Réussite Educative.

Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité

DECIDE

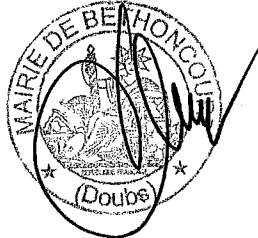
Article 1 : d'accorder une première subvention de 40 000€.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la sous-préfecture de Montbéliard.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

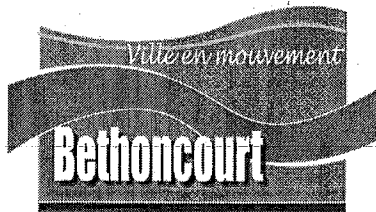
Bethoncourt, le 10 mars 2016

Le Maire,
Jean ANDRÉ.

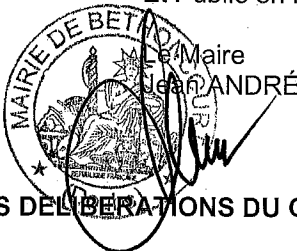


Certifié exécutoire, pour extrait conforme :

14 MARS 2016



Transmis au contrôle de légalité le
Et Publié en mairie le 14 MARS 2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 7 mars 2016
Convocation du 29 février 2016
Conseillers municipaux en exercice : 29

Objet : Attribution d'une aide financière à deux étudiants

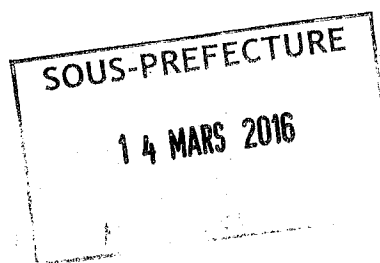
L'an deux mille seize, le sept mars à 19h30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Bethoncourt, dûment convoqués par le maire se sont réunis sous la présidence de M. Jean André, maire, en salle du conseil à l'espace Lucie Aubrac.

Jean ANDRÉ	Présent	Amélie PREUD'HOMME	Procuration à Michel ZOTTI
Annie LAUTISSIER	Présente	Sandrine PRUDENT	Procuration à Gérard TRINEAU
Pierre MAZIMANN	Présent	Daniel ROCH	Procuration à Roger DALUZ
Roger DALUZ	Présent	Fabienne ROMA	Procuration à Maryse JACQUEMIN
Ozgür ASLAN	Présent	Gérard TRINEAU	Présent
Michel ZOTTI	Présent	Laurianne TRIDANT	Procuration à Osgür ASLAN
Maryse JACQUEMIN	Présente	Alain MAGNEAU	Présent
Samir AKESBI	Présent	Nadia AQASBI	Présente
Abdelhamid ARRES	Présent	Geneviève BAESA	Présente
Marie-Claude LAXENAIRE	Présente	Thierry BODIN	Procuration à Geneviève BAESA
Martine BOLMONT	Présente	Dominique BOUZER	Présente
Ab Del Hamed BOUNAZOU	Procuration à Jean ANDRÉ	Dominique DEBOURG	Procuration à Dominique BOUZER
Pierrette BOURDENET	Présente	Lydie LEFEBVRE	Présente
Marie-Claire LIVET	Présente	Philippe MAURO	Présent
Stéphanie MILLOT	Procuration à Annie LAUTISSIER		

Secrétaire de séance : Madame Pierrette BOURDENET

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



Séance du 7 mars 2016

Objet : Attribution d'une aide financière à deux étudiants

Le Conseil,

Après en avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre MAZIMANN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la M14,

Considérant qu'au cours des mois d'octobre, novembre, décembre et janvier, deux étudiants de l'IUT de Vesoul, Monsieur Dimitri CLEMENT et Monsieur Jérémy LANGE ont réalisé un stage au sein de la mairie, dans le cadre d'une convention de projet tutoré.

Considérant qu'ils ont réalisé un travail important pour la commune sur les ERP (établissements recevant du public).

Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité

DECIDE

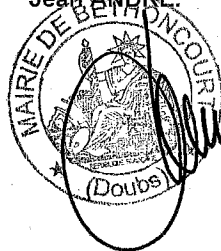
Article 1 : de les indemniser de leur charge de logement et des frais annexes survenus lors de leur stage, en leur versant à chacun la somme forfaitaire de 340€ sous forme de bourse (imputation au 6713). Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2016.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la sous-préfecture de Montbéliard.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

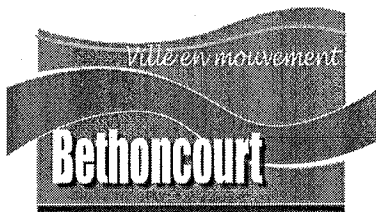
Bethoncourt, le 10 mars 2016

Le Maire,
Jean ANDRÉ.

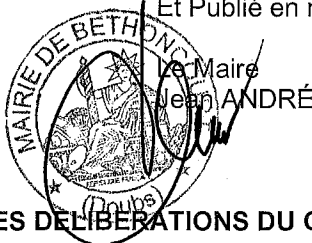


Certifié exécutoire, pour extrait conforme :

14 MARS 2016



Transmis au contrôle de légalité le
Et Publié en mairie le **14 MARS 2016**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 7 mars 2016
Convocation du 29 février 2016
Conseillers municipaux en exercice : 29

Objet : Fermetures de postes suite à des départs en retraite

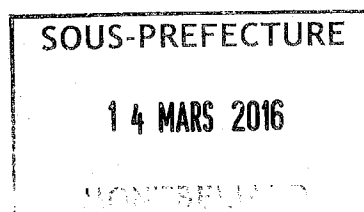
L'an deux mille seize, le sept mars à 19h30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Bethoncourt, dûment convoqués par le maire se sont réunis sous la présidence de M. Jean André, maire, en salle du conseil à l'espace Lucie Aubrac.

Jean ANDRÉ	Présent	Amélie PREUD'HOMME	Procuration à Michel ZOTTI
Annie LAUTISSIER	Présente	Sandrine PRUDENT	Procuration à Gérard TRAINÉAU
Pierre MAZIMANN	Présent	Daniel ROCH	Procuration à Roger DALUZ
Roger DALUZ	Présent	Fabienne ROMA	Procuration à Maryse JACQUEMIN
Ozgür ASLAN	Présent	Gérard TRAINÉAU	Présent
Michel ZOTTI	Présent	Laurianne TRIDANT	Procuration à Osgür ASLAN
Maryse JACQUEMIN	Présente	Alain MAGNEAU	Présent
Samir AKESBI	Présent	Nadia AQASBI	Présente
Abdelhamid ARRES	Présent	Geneviève BAESA	Présente
Marie-Claude LAXENAIRE	Présente	Thierry BODIN	Procuration à Geneviève BAESA
Martine BOLMONT	Présente	Dominique BOUZER	Présente
Ab Del Hamed BOUNAZOU	Procuration à Jean ANDRÉ	Dominique DEBOURG	Procuration à Dominique BOUZER
Pierrette BOURDENET	Présente	Lydie LEFEBVRE	Présente
Marie-Claire LIVET	Présente	Philippe MAURO	Présent
Stéphanie MILLOT	Procuration à Annie LAUTISSIER		

Secrétaire de séance : Madame Pierrette BOURDENET

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



Séance du 7 mars 2016

Objet : Fermetures de postes suite à des départs en retraite

Le Conseil,

Après en avoir entendu le rapport de Monsieur Ozgür ASLAN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que suite aux départs en retraite de plusieurs agents, il est nécessaire de procéder à la fermeture de postes.

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions

DECIDE

Article 1 : de fermer les postes suivants :

Services administratifs :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Services techniques :

- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Article 2 : La présente délibération sera transmise à la sous-préfecture de Montbéliard.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

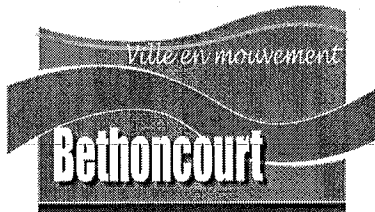
Bethoncourt, le 10 mars 2016

Le Maire,
Jean ANDRÉ.



Certifié exécutoire, pour extrait conforme :

14 MARS 2016



Transmis au contrôle de légalité le
Et Publié en mairie le **14 MARS 2016**



Le Maire
Jean ANDRÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 7 mars 2016
Convocation du 29 février 2016
Conseillers municipaux en exercice : 29

Objet : Versement de trois subventions exceptionnelles et d'un acompte

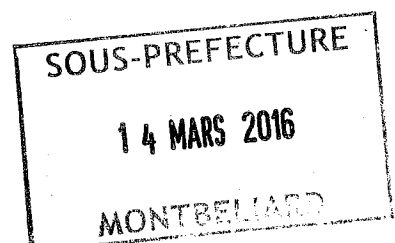
L'an deux mille seize, le sept mars à 19h30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Bethoncourt, dûment convoqués par le maire se sont réunis sous la présidence de M. Jean André, maire, en salle du conseil à l'espace Lucie Aubrac.

Jean ANDRÉ	Présent	Amélie PREUD'HOMME	Procuration à Michel ZOTTI
Annie LAUTISSIER	Présente	Sandrine PRUDENT	Procuration à Gérard TRINEAU
Pierre MAZIMANN	Présent	Daniel ROCH	Procuration à Roger DALUZ
Roger DALUZ	Présent	Fabienne ROMA	Procuration à Maryse JACQUEMIN
Ozgür ASLAN	Présent	Gérard TRINEAU	Présent
Michel ZOTTI	Présent	Laurianne TRIDANT	Procuration à Osgür ASLAN
Maryse JACQUEMIN	Présente	Alain MAGNEAU	Présent
Samir AKESBI	Présent	Nadia AQASBI	Présente
Abdelhamid ARRES	Présent	Geneviève BAESA	Présente
Marie-Claude LAXENAIRE	Présente	Thierry BODIN	Procuration à Geneviève BAESA
Martine BOLMONT	Présente	Dominique BOUZER	Présente
Ab Del Hamed BOUNAZOU	Procuration à Jean ANDRÉ	Dominique DEBOURG	Procuration à Dominique BOUZER
Pierrette BOURDENET	Présente	Lydie LEFEBVRE	Présente
Marie-Claire LIVET	Présente	Philippe MAURO	Présent
Stéphanie MILLOT	Procuration à Annie LAUTISSIER		

Secrétaire de séance : Madame Pierrette BOURDENET

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



Séance du 7 mars 2016

Objet : Versement de trois subventions exceptionnelles et d'un acompte

Le Conseil,

Après en avoir entendu le rapport de Madame Maryse JACQUEMIN,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que trois associations ont sollicité une subvention exceptionnelle dans le cadre de leur manifestation et une association a demandé un acompte

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : de verser à l'association Raid Aventure une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation de la 20^{ème} édition de randonnée en VTT.

Article 2 : de verser à l'ALB une subvention exceptionnelle de 250 € pour la réalisation de quatre aquarelles lors du 145^{ème} anniversaire de la bataille de la Lizaine.

Article 3 : de verser à l'association sportive du collège Anatole France une subvention exceptionnelle de 450 € pour couvrir les frais de déplacements suite à l'augmentation importante des effectifs.

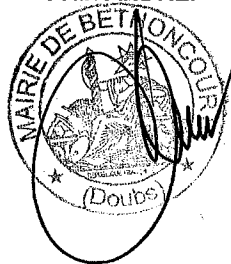
Article 4 : de verser au Football Club Bethoncourt, nouvelle association, un acompte de 3 000 € pour l'achat de petit équipement.

Article 5 : La présente délibération sera transmise à la sous-préfecture de Montbéliard.

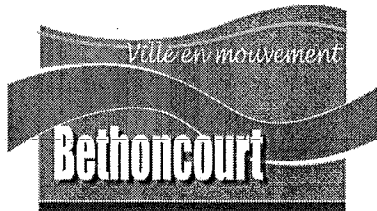
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Bethoncourt, le 10 mars 2016

Le Maire,
Jean ANDRÉ.



Certifié exécutoire, pour extrait conforme :
14 MARS 2016



Transmis au contrôle de légalité le
Et Publié en mairie le **14 MARS 2016**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 7 mars 2016
Convocation du 29 février 2016
Conseillers municipaux en exercice : 29

Objet : Versement des subventions politique de la Ville

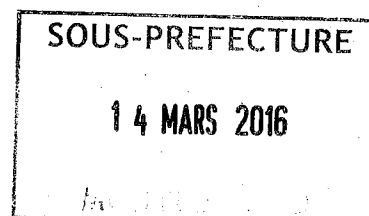
L'an deux mille seize, le sept mars à 19h30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Bethoncourt, dûment convoqués par le maire se sont réunis sous la présidence de M. Jean André, maire, en salle du conseil à l'espace Lucie Aubrac.

Jean ANDRÉ	Présent	Amélie PREUD'HOMME	Procuration à Michel ZOTTI
Annie LAUTISSIER	Présente	Sandrine PRUDENT	Procuration à Gérard TRAINÉAU
Pierre MAZIMANN	Présent	Daniel ROCH	Procuration à Roger DALUZ
Roger DALUZ	Présent	Fabienne ROMA	Procuration à Maryse JACQUEMIN
Ozgür ASLAN	Présent	Gérard TRAINÉAU	Présent
Michel ZOTTI	Présent	Laurianne TRIDANT	Procuration à Osgür ASLAN
Maryse JACQUEMIN	Présente	Alain MAGNEAU	Présent
Samir AKESBI	Présent	Nadia AQASBI	Présente
Abdelhamid ARRES	Présent	Geneviève BAESA	Présente
Marie-Claude LAXENAIRE	Présente	Thierry BODIN	Procuration à Geneviève BAESA
Martine BOLMONT	Présente	Dominique BOUZER	Présente
Ab Del Hamed BOUNAZOU	Procuration à Jean ANDRÉ	Dominique DEBOURG	Procuration à Dominique BOUZER
Pierrette BOURDENET	Présente	Lydie LEFEBVRE	Présente
Marie-Claire LIVET	Présente	Philippe MAURO	Présent
Stéphanie MILLOT	Procuration à Annie LAUTISSIER		

Secrétaire de séance : Madame Pierrette BOURDENET

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



Séance du 7 mars 2016

Objet : Versement des subventions politique de la Ville

Le Conseil,

Après en avoir entendu le rapport de Madame Annie LAUTISSIER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Contrat de Ville Unique 2015/2020,

Considérant que les actions du Contrat de Ville Unique inscrites au budget primitif 2015 ont été réalisées et les bilans qualitatifs et financiers ont été fournis par les associations citées ci-dessous, qui ont porté les projets.

Considérant que Pays de Montbéliard Agglomération a pour sa part versé à la commune sa participation au titre des actions du Contrat de Ville Unique, à charge pour la commune de reverser les contributions aux porteurs de projets sur présentation des bilans.

Association	Intitulé action	Part Ville*	Part PMA*	Part Ville complémentaire*	Total*
KCB	Citoy'ons sport	2 000	1 000	2 500 (actions 16-25 ans)	5 500
KCB	Pas de sport sans elles	2 400	1 000	1 500 (Sport féminin)	4 900
KCB	Sport'ons nous bien	500	0		500
Culture O'Vive	Quartier libre	0	2 000		2 000
Culture O'Vive	Aide scolaire individuelle	0	5 000		5 000
Collège A. France	Vivre ensemble	1 500			1 500
BEEEX	Sport féminin	0	0	500 (Sport féminin)	500
Total					19 900

*Montants en euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : de verser aux associations la participation communale initiale en totalité

Article 2 : de verser la participation communale complémentaire pour valoriser les actions de promotion du sport au féminin et les actions en direction des 16-25 ans,

Article 3 : de verser la participation PMA ;

Article 4 : La présente délibération sera transmise à la sous-préfecture de Montbéliard.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Bethoncourt, le 10 mars 2016

Le Maire,
Jean ANDRÉ.



Certifié exécutoire, pour extrait conforme :

14 MARS 2016